

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO- EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chérif BEN ZINA (Cabinet CMC) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2025	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC11- Investissements de recherche et développement	0,000	0,000	0,000	0,000
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 266 299,572	1 182 175,505	84 124,067	58 098,426
AC13- Fonds commercial	359 264,396	0,000	359 264,396	163 128,363
AC14- Acomptes versés	0,000	0,000	0,000	0,000
	1 625 563,968	1 182 175,505	443 388,463	221 226,789
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	9 385 720,494	6 855 568,932	2 530 151,562	2 288 925,519
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 701 062,476	1 448 100,157	252 962,319	115 131,216
AC23- Dépôts et cautionnements	0,000	0,000	0,000	0,000
	11 086 782,970	8 303 669,089	2 783 113,881	2 404 056,735
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	18 861 019,302	6 878 627,535	11 982 391,767	12 453 617,250
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261,358	2 074 998,833	5 302 262,525	5 339 444,675
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations			0,000	0,000
AC321- Parts dans des entreprises liées	0,000	0,000	0,000	0,000
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées	4 609 051,947	0,000	4 609 051,947	0,000
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation	173 867 010,191	0,000	173 867 010,191	166 844 533,993
AC324- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	0,000	0,000	0,000	0,000
AC33-Autres placements financiers			0,000	0,000
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	24 743 073,949	1 311 131,255	23 431 942,694	28 547 915,289
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	66 637 417,160	0,000	66 637 417,160	89 085 690,779
AC333- Prêts hypothécaires	0,000	0,000	0,000	0,000
AC334- Autres prêts	2 969 213,957	0,000	2 969 213,957	2 619 861,875
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 000 000,000	0,000	28 000 000,000	0,000
AC336- Autres	1 620 363,487	0,000	1 620 363,487	1 255 763,585
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 872 120,554	0,000	1 872 120,554	1 451 235,800
	330 556 531,905	10 264 757,623	320 291 774,282	307 598 063,246
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques	0,000	0,000	0,000	0,000
AC510-Provision pour primes non acquises	17 072 739,762	0,000	17 072 739,762	12 448 537,210
AC520-Provision d'assurance vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC530-Provision pour sinistres vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC531-Provision pour sinistres non vie	27 642 658,083	0,000	27 642 658,083	43 035 780,194
AC540-Provision pour PB et ristournes (vie)	0,000	0,000	0,000	0,000
AC541-Provision pour PB et ristournes (non vie)	0,000	0,000	0,000	0,000
AC550-Provision d'égalisation et d'équilibrage	0,000	0,000	0,000	0,000
AC560- Autre Provision Technique vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC561- Autre Provision Technique non vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC570- provisions techniques des contrats en unités de compte	0,000	0,000	0,000	0,000
	44 715 397,845	0,000	44 715 397,845	55 484 317,404
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	4 104 131,707	0,000	4 104 131,707	6 428 393,275
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 906 464,914	15 844 415,664	29 062 049,250	26 665 752,613
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 257 888,913	0,000	2 257 888,913	7 762 075,513
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	5 610 560,261	568 504,104	5 042 056,157	6 822 428,417
AC63-Autres créances			0,000	0,000
AC631-Personnel	81 866,678	0,000	81 866,678	95 896,060
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000	0,000	0,000	370 326,855
AC633-Débiteurs divers	15 319 454,427	416 883,140	14 902 571,287	1 322 182,863
AC64-Créances sur ressources spéciales	0,000	0,000	0,000	0,000
	72 280 366,900	16 829 802,908	55 450 563,992	49 467 055,596
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 981 287,474	0,000	10 981 287,474	7 457 738,677
AC72-Charges reportées			0,000	0,000
AC721-frais d'acquisition reportés	3 869 420,795	0,000	3 869 420,795	4 268 143,806
AC722-Autres charges à répartir	3 390 725,110	3 384 250,111	6 474,999	179 865,252
AC73-Comptes de régularisation Actif			0,000	0,000
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	10 789 108,773	0,000	10 789 108,773	8 114 331,722
AC732-Estimations de réassurance - acceptation	0,000	0,000	0,000	0,000
AC733-Autres comptes de régularisation	655 923,377	0,000	655 923,377	955 179,014
AC74-Ecart de conversion	0,000	0,000	0,000	0,000
AC75-Autres	0,000	0,000	0,000	0,000
	29 686 465,529	3 384 250,111	26 302 215,418	20 975 258,471
Total de l'actif	489 951 109,117	39 964 655,236	449 986 453,881	436 149 978,241

BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
Situation arrêtée au 31/12/2025		
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2- Réserves et primes liées au capital	123 985 133,884	120 653 656,257
CP3- Résultats reportés	0,000	0,000
CP4- Autres capitaux propres	0,000	0,000
CP5- Résultat reporté	2 094 171,656	1 886 356,854
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	151 079 305,540	147 540 013,111
CP6- Résultat de l'exercice	12 391 689,013	7 866 206,802
Total capitaux propres avant affectation	163 470 994,553	155 406 219,913
PA1-Autres passifs financiers		
PA11- Emprunts Obligataires	0,000	0,000
PA12- TCN émis par l'entreprise	0,000	0,000
PA13- Emprunts	0,000	0,000
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	15 000 316,035	9 896 300,000
	15 000 316,035	9 896 300,000
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA21-Provisions pour pension et obligations similaires	0,000	0,000
PA22-Provisions pour impôts	0,000	0,000
PA23-Autres provisions	1 855 216,197	3 955 856,726
	1 855 216,197	3 955 856,726
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	42 614 967,007	36 211 537,843
PA320- Provisions assurances vie	0,000	0,000
PA330- Provision pour sinistres (vie)	0,000	0,000
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	123 288 604,036	137 112 421,412
PA340- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	0,000	0,000
PA341- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 493 963,163	5 265 165,779
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage	1 887 716,170	2 142 227,192
PA360- Autres provisions techniques (vie)	0,000	0,000
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	2 454 676,330	2 780 594,289
	172 739 926,706	183 511 946,515
PA4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,000	0,000
	0,000	0,000
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	15 957 368,179	16 535 359,709
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 202 682,515	18 540 008,193
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	38 697 723,877	31 882 889,931
PA622-Autres Dettes	0,000	0,000
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602
PA632-Personnel	1 684 659,108	1 927 063,473
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 225 648,637	5 618 048,655
PA634-Créditeurs divers	13 690 365,914	7 156 018,319
PA64-Ressources spéciales	0,000	0,000
	78 564 015,653	65 186 964,173
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	2 260 787,687	1 657 331,205
PA711-Estimation de réassurance rétrocession	0,000	0,000
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	137 828,871	0,000
PA72-Ecart de conversion	0,000	0,000
PA73-Autres passifs financiers	0,000	0,000
	2 398 616,558	1 657 331,205
Total du passif	286 515 459,328	280 743 758,328
Total des capitaux propres et du passif	449 986 453,881	436 149 978,241

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2025**

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

SITUATION ARRETE AU 31/12/2025		Opérations brutes 2025	cessions et/ou rétrocessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	190 616 100,721	-66 761 939,731	123 854 160,990	112 571 847,163
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-6 403 429,164	4 624 202,489	-1 779 226,675	-2 193 561,905
		184 212 671,557	-62 137 737,242	122 074 934,315	110 378 285,258
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	13 947 450,930		13 947 450,930	10 199 981,837
		13 947 450,930		13 947 450,930	10 199 981,837
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-100 913 934,088	22 836 322,043	-78 077 612,045	-74 739 205,704
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	13 823 817,374	-15 393 122,123	-1 569 304,749	-5 016 118,436
		-87 090 116,714	7 443 199,920	-79 646 916,794	-79 755 324,140
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	325 917,959		325 917,959	27 093,777
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-3 151 852,282		-3 151 852,282	-5 072 062,138
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-23 772 620,024		-23 772 620,024	-13 922 301,316
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-398 723,009		-398 723,009	958 535,441
CHNV43	Frais d'administration	-21 050 012,458		-21 050 012,458	-14 058 596,049
CHNV44	commissions reçues des réassureurs		7 399 096,681	7 399 096,681	6 648 268,521
		-45 221 355,491	7 399 096,681	-37 822 258,810	-20 374 093,403
CHNV5	Autres charges techniques	-6 240 457,526		-6 240 457,526	-4 308 229,781
CHNV6	Provision pour égalisation et équilibrage	254 511,022		254 511,022	190 992,510
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	57 036 769,455	-47 295 440,641	9 741 328,814	11 286 643,921

Etat de résultat

Au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

SITUATION ARRETE AU 31/12/2025		2025	2024
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	9 741 328,814	11 286 643,921
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	25 010 236,011	17 835 692,745
PRNT12	Produits des autres placements		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	42 005,124	0,000
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	16 839 791,780	532 143,929
	Sous total 1	51 633 361,729	29 654 480,595
CHNT1	Charges des placements		
CHNT11	Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts	-5 226 492,174	-2 666 342,171
CHNT12	Correction de valeur sur placements		-42 005,124
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-211,014	-4 156,690
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-13 947 450,930	-10 199 981,837
PRNT2	Autres produits non techniques	246 841,565	81 835,832
CHNT3	Autres charges non techniques	-14 812 463,784	-6 294 070,157
	Sous total 2	-33 739 776,337	-19 124 720,147
	Résultat provenant des activités ordinaires	17 893 585,392	10 529 760,448
CHNT4	Impôts sur le résultat	-4 561 157,600	-2 219 628,000
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 332 427,792	8 310 132,448
CHNT5	Pertes extraordinaires	-940 738,779	-443 925,646
	Résultat net de l'exercice	12 391 689,013	7 866 206,802

Tableau des engagements reçus et donnés**Au 31 Décembre 2025***(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

		2025	2024
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	7 002 905,000	9 080 690,000
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

Etat de flux de trésorerie

Au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	206 299 298,007	178 405 860,786
Sommes versées pour paiement des sinistres	-87 103 924,607	-96 095 510,511
Commissions versées aux intermédiaires	-14 761 432,900	-12 707 923,060
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-32 702 209,038	-24 806 061,495
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-28 018 217,513	-8 764 919,201
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-153 094 908,338	-24 036 556,747
Encaissements liés à la cession de placements financiers	151 123 477,960	5 069 960,076
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-20 011 032,884	-17 310 981,120
Produits financiers reçus	21 386 556,793	14 803 054,938
Impôts sur les bénéfices payés	-2 631 128,585	-843 342,042
Autres mouvements	-26 957 641,980	-14 830 307,888
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 528 836,915	-1 116 726,264
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-860 985,779	-509 777,955
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-15 950 104,000	-6 859 244,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	2 819 637,940	1 747 864,332
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-13 991 451,839	-5 621 157,623
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-3 617 852,314	-3 881 822,286
Encaissements provenant d'emprunts	95 938 191,204	12 896 300,000
Remboursements d'emprunts	-88 334 175,169	-3 000 000,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 986 163,721	6 014 477,714
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	3 523 548,797	-723 406,173
Trésorerie de début d'exercice	7 457 738,677	8 181 144,850
Trésorerie de fin d'exercice	10 981 287,474	7 457 738,677

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2025

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représentée par Mourad DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multibranches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance-Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s’engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l’économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d’assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l’assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l’assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s’y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	15	462 915,988
- Agents d’exécution	54	2 241 230,915
- Agents de maîtrise	22	2 037 943,852
- Cadres	134	15 695 412,932

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectiue de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibre : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :**B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

En 2025 et suite à la mise en place du nouveau plan comptable, la société a revu la méthode d'affectation des charges comme suit :

Dans une première étape, les charges sont distinguées entre celles directement affectables notamment aux frais d'acquisition, aux frais d'administration et aux autres charges techniques sur la base de leur nature et du libellé des comptes, et celles dont l'affectation n'est pas immédiate. Ces dernières, qualifiées de charges indirectes, font l'objet d'une répartition ultérieure selon des clés appropriées, reflétant leur utilisation réelle.

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifiée à partir de la base du personnel avec une affectation entre production et sinistre ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », « Frais de Placement », communs et réassurance selon l'effectif du personnel ;
 - Affectation de la partie « commun » entre Administration, sinistres, réassurances et placements au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée, dans le poste « Frais d'acquisition », entre les branches au prorata des commissions générées par le système.

L'affectation des fonds : L'affectation des charges liées aux fonds est réalisée sur la base du chiffre d'affaires. En effet, ces fonds étant calculés en fonction du chiffre d'affaires généré par chaque branche, les charges correspondantes sont réparties proportionnellement à ce même indicateur. Ainsi, chaque branche supporte une quote-part des charges en cohérence avec sa contribution au calcul des fonds.

L'affectation des autres postes de la balance générale : La répartition entre les différentes branches des autres postes a été effectué au prorata des charges de personnel affectées directement par catégorie.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III – FAITS MARQUANTS :

1. Contrôle fiscal :

a. Suite au suivi de la taxation d'un montant total de 3 234 195 DT, subie par la société au titre de l'exercice 2018, un accord a été conclu en 2026 avec l'administration fiscale. Cet accord s'est traduit par une réduction du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 à hauteur de 199 712 DT, ainsi que par le paiement d'un montant de 21 218 DT au titre des contributions sociales et conjoncturelles.

L'échéancier de paiement, mis en place dans le cadre du contrôle fiscal préliminaire portant sur l'exercice 2016 pour un montant total de 897 719 DT, est toujours en cours. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 504 967 DT, dont 32 506 DT au titre de l'impôt sur les sociétés et 472 460 DT au titre des acomptes provisionnels.

Ainsi, à l'issue de ces deux taxations, la position de la société vis à vis de l'administration fiscale se présente comme suit :

Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2018		Dette fiscale	Provision constituée	ECART
Reliquat échéancier	Augmentation report IS	Réduction report IS	Contributions A PAYER			
504 967	472 460	199 712	21 218	253 437	504 967	251 530

La société n'a pas procédé à la reprise des provisions, dans l'attente de l'établissement des déclarations rectificatives au titre des reports d'impôt.

b. CARTE ASSURANCES a reçu, en décembre 2025, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2021 à 2024, et les travaux sont actuellement en cours.

2. Garantie du passif :

Suite à la fraude détectée dans la société Cofib Capital (ayant fait l'objet d'une cession à l'UBCI), la CARTE a mis en place sa garantie de passif pour payer les fraudes et ce durant deux exercices. Le montant liquidé en 2025 est de 8,7 Millions de Dinars.

La société a mis en place un comité chargé de vérifier les responsabilités de chaque partie prenante à la fraude et de valider les dossiers à indemniser. Le montant resté à indemniser est estimé à 3 544 845 dinars

La CARTE se réserve le droit de recours contre les parties prenantes aux fraudes dont notamment la banque dépositaire.

3. Taxe au profit du fonds des travailleurs agricoles :

La loi de finance pour la gestion de l'exercice 2025, a instauré dans son article 15, le « Fonds de Protection Sociales des Travailleurs Agricoles ». Ce fonds est financé par une taxe au taux de 1% de primes d'assurance nette d'annulations et de taxes. Le montant réglé au titre de l'exercice 2025, au titre de ce fonds, est de 1 901 917,821 dinars.

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2025 la somme de 1 625 563,968 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2025 la somme de 1 182 175,505 Dinars contre une valeur de 1 155 210,562 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 26 964,943 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2025	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	359 264 ,396	-	-	-	359 264,396
Indemnité compensatrice	266 876,719	266 876,719	-	266 876,719	-
Logiciels	999 422,853	888 333,843	26 964,943	915 298,786	84 124 ,067
Total	1 625 563,968	1 155 210,562	26 964,943	1 182 175,505	443 388,463

AC2 – Actifs corporels d’exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2025 la somme de 11 086 782,970 Dinars contre la somme de 10 440 230,883 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 646 552,087 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2025 la somme de 8 303 669,089 Dinars contre une valeur de 8 036 174,148 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 267 494,941 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.	Amort.	Total	Valeur
		Ant.	2025	Amort.	nette
Matériel de transport	2 339 238,102	1 535 616,874	84 085,250	1 619 702,124	719 535,978
Mobilier de bureau	1 701 062,476	1 419 249,630	28 850,527	1 448 100,157	252 962,319
Matériel bureautique	267 028,815	235 319,262	4 198,587	239 517,849	27 510,966
Matériel informatique	2 959 220,879	2 465 106,905	-81 733,291	2 383 373,614	575 847,265
AAI	3 688 206,780	2 288 910,921	219 934,508	2 508 845,429	1 179 361,351
GSM	132 025,918	91 970,556	12 159,360	104 129,916	27 896,002
Total	11 086 782,970	8 036 174,148	267 494,941	8 303 669,089	2 783 113,881

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 330 556 531,905 Dinars en 2025 contre 317 396 418,360 Dinars en 2024 :

Libelle	Placement Brut 2025	Amort/Prov. 2025	Placement Net 2025	Placement Net 2024	Variation Nette
Terrains et constructions	26 238 280,660	8 953 626,368	17 284 654,292	17 793 061,925	-508 407,633
Titres à revenus variables	198 610 084,140	1 311 131,255	197 298 952,885	195 392 449,282	1 906 503,603
Titres à revenus fixes	66 637 417,160	-	66 637 417,160	89 085 690,779	-22 448 273,619
Prêts aux entreprises liées	4 609 051,947	-	4 609 051,947	-	4 609 051,947
Prêts au Personnel	2 969 213,957	-	2 969 213,957	2 619 861,875	349 352,082
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 000 000,000	-	28 000 000,000	-	28 000 000,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 579 511,267	-	1 579 511,267	1 215 791,365	363 719,902
Dépôts et cautionnements	40 852,220	-	40 852,220	39 972,220	880,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 872 120,554	-	1 872 120,554	1 451 235,800	420 884,754
Total	330 556 531,905	10 264 757,623	320 291 774,282	307 598 063,246	12 693 711,036

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignations sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329,302	6 878 627,535	13 165 701,767
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186,000	2 074 998,833	580 187,167
TERRAIN	3 538 765,358		3 538 765,358
TOTAL	26 238 280,660	8 953 626,368	17 284 654,292

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	3 125	7,688%	348 093
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	879 990	99,999%	11 233 640
CITE	SA	298 500	93,281%	2 924 386
COTIF-SICAR	SA	2 360 521	94,970%	23 664 117
SIDHET	SA	2 253 201	57,774%	24 260 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	29 586	54,789%	4 902 686
SERENITY	SA	7 749 499	51,663%	70 492 085
UNION CAPITAL	SA	62 500	20,833%	729 724

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2025 de 10 768 919,559 Dinars par rapport à 2024 :

Libelles	Provisions 2025	Provisions 2024	Variation
Provisions pour PNA	17 072 739,762	12 448 537,210	4 624 202,552
Provisions pour sinistres non vie	27 642 658,083	43 035 780,194	-15 393 122,111
Total	44 715 397,845	55 484 317,404	-10 768 919,559

AC6 – Créances**AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent en 2025 la somme de 4 104 131,707 Dinars contre 6 428 393,275 Dinars en 2024 et se répartissent comme suit :

Branches	2025	2024	Variation
1 – AUTO	-578 982,552	-545 716,344	-33 266,208
2 - TRANSPORT	821 470,444	1 049 495,802	-228 025,358
3 – INCENDIE	-477 719,420	1 062 279,760	-1 539 999,180
4 - CONSTRUCTION	121 682,546	204 775,796	-83 093,250
5 - R.C GENERALE	168 311,211	179 793,422	-11 482,211
7 - DOMMAGES AUX BIENS	33 456,544	305 450,952	-271 994,408
8 - CREDIT ET CAUTION	411 674,648	175 745,892	235 928,756
9 - ASSISTANCE	148 573,862	80 737,823	67 836,039
10 - PROTECTION JURIDIQUE	-14 382,720	-10 883,626	-3 499,094
11 - PERTES PECUNIAIRES	0,000	0,000	0,000
12 - ASSURANCE DE GROUPE	3 482 083,179	3 954 192,813	-472 109,634
14 - ACCIDENT DE TRAVAIL	0,000	0,000	0,000
15 - ACCIDENTS CORPORELS	-12 036,035	-27 479,015	15 442,980
Total	4 104 131,707	6 428 393,275	-2 339 704,548

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2025 la somme nette de 28 877 655,609 Dinars contre 26 665 752,613 Dinars en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Primes à recevoir	48 220 930,166	45 272 893,723	2 948 036,443
Acomptes sur primes à recevoir	-15 456 758,233	-9 711 817,040	-5 744 941,193
Comptes courants agents	1 185 195,557	1 056 283,127	128 912,430
PB agents courtiers	259 292,931	0,000	259 292,931
Effets à recevoir	9 313 806,667	2 226 926,448	7 086 880,219
Chèques impayés	287 690,107	365 088,563	-77 398,456
Provisions pour chèques et effets impayés	-3 235 020,363	-1 941 301,783	-1 293 718,580
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	3 988,282	4 758,000	-769,718
Prise en charge	923,147	13 962,465	-
Provisions pour créances douteuses	-11 757 157,896	-10 675 806,134	-1 081 351,762
Total	28 877 655,609	26 665 752,613	2 224 942,314

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2025	2024	Variation
IDA	2 442 282,554	7 762 075,513	-5 319 792,959

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 5 042 056,157 Dinars en 2025 contre 6 822 428,417 Dinars en 2024.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 14 984 437,965 Dinars en 2025 contre 1 788 405,778 Dinars en 2024.

Libellés	2025	2024	Variation
Personnel	81 866,678	95 896,060	-14 029,382
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000	370 326,855	-370 326,855
Débiteurs divers	14 902 571,287	1 322 182,863	13 580 388,424
Total	14 984 437,965	1 788 405 ,778	13 196 032,187

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

CREANCES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
PANE	4 104 131,707				4 104 131,707
Primes à recevoir	48 220 930,166				48 220 930,166
PB Agent courtier	259 292,931				259 292,931
C/C Cie Assurances	54 765,244				54 765,244
Autres	4 911,429				4 911,429
Acomptes sur primes (-)	-15 456 758,233				-15 456 758,233
Comptes courants des agents généraux	1 185 195,557				1 185 195,557
Effets à recevoir	9 313 806,667				9 313 806,667
Cheques impayés	287 690,107				287 690,107
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	3 294 519,959				3 294 519,959
Créances nées d'opération de réassurance	5 610 560,261				5 610 560,261
Personnel	81 866,678				81 866,678
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	0,000				0,000
Débiteurs divers	15 319 454,427				15 319 454,427
	72 280 366,900	0,000	0,000	0,000	72 280 366,900

DETTES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 202 682,515				16 202 682,515
Dettes nées d'opérations de réassurance	38 697 723,877				38 697 723,877
Dépôts et cautionnements reçus	0,000			62 935,602	62 935,602
Personnel	1 684 659,108				1 684 659,108
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	8 225 648,637				8 225 648,637
Créditeurs divers	13 690 365,914				13 690 365,914
	78 501 080,051	0,000	0,000	62 935,602	78 564 015,653

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2025	2024	Variation
Banques	9 549 300,437	7 417 142,986	2 132 157,451
CCP	1 366 533,344	4 888,283	1 361 645,061
Caisses	65 453,693	35 707,408	29 756,285
Total	10 981 287,474	7 457 738,677	3 523 548,797

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	253 023,03	853 800,912	3,3744	-21 995,212	-6 518,26
USD	22 509,28	65 297,170	2,9009	-17 837,673	-6 149,01
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 875 895,794 Dinars en 2025 contre 4 448 009,058 Dinars en 2024 :

Libellés	2025	2024	Variation
Frais d'acquisitions reportés	3 869 420,795	4 268 143,806	-398 723,011
Charges à répartir	3 390 725,110	3 390 725,110	-
Amortissements des charges à répartir	-3 384 250,111	-3 210 859,858	-173 390,253
Total	3 875 895,794	4 448 009,058	-572 113,264

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 11 445 032,150 Dinars en 2025 contre 9 069 510,736 Dinars en 2024 :

Libellés	2025	2024	Variation
Intérêts courus et non échus	9 912 569,389	7 512 898,033	2 399 671,356
Autres produits à recevoir	876 539,384	618 756,298	257 783,086
Charges payées d'avance et autres	655 923,377	937 856,405	-281 933,028
Total	11 455 032,150	9 069 510,736	2 375 521,414

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2025 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2025	Variation FR	Situation au 31/12/2025
Capital social	25 000 000,000	-	-	-	-	25 000 000,000
Fonds social	2 961 925,861	550 000,000	-	-	-326 914,373	3 185 011,488
Primes liées au capital social	1 960 000,000	-	-	-	-	1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473	-	-	-	-	4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006	-	-	-	-	2 682 815,006
Réserves facultatives	92 551 631,384	2 500 000,000	- 2 391 608,000	-	-	92 660 023,384
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	16 234 866,533	3 000 000,000	-	-	-	19 234 866,533
Report à nouveau	1 886 356,854	207 814,802	-	-	-	2 094 1711,656
Résultat de l'exercice	7 866 206,802	- 6 257 814,802	- 1 608 392,000	12 391 689,013	-	12 391 689,013
Total	155 406 219,913	0,000	-4 000 000,000	12 391 689,013	-326 914,373	163 470 994,553

Le résultat par action au 31/12/2025 est de 4,9567 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2025 à 37 567 336,791 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives :	29 673 951,064
- Réserves pour Fonds social :	2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* :	5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2024	2 961 925,861	sommes non remboursables	429 346,589
DOTATION 2024	550 000,000		
INTERETS	102 432,216		
TOTAUX	3 614 358,077	TOTAUX	429 346,589
		SOLDE	3 185 011,488

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 487 204	59,49%
S.E.P.C.M	533 087	21,32%
UTP	226 260	9,05%
Mme Emina Bouaziz	2 972	0,12%
Mr Mohamed El Abed	250	0,01%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Mr Fethi Bettaieb	187	0,01%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA1-Autres passifs financiers

Ce poste représente 15 000 316,035 Dinars au 31/12/2025, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec l'UBCI.

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2024 la somme de 3 955 856,726 Dinars contre 1 855 216,197 Dinars en 2025. Soit une variation de 2 100 640,529 Dinars.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2024 la somme de 183 511 946,515 Dinars contre 172 739 926,706 Dinars en 2025 soit une variation de – 10 772 019,809 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	42 614 967,007	36 211 537,843	6 403 429,164
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	136 988 317,991	150 972 051,501	-13 983 733,510
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-13 699 713,955	-13 859 630,090	159 916,135
Provisions mathématiques rentes (*)	2 454 676,330	2 780 594,289	-325 917,959
Provisions pour risques en cours (*)	0,000	0,000	0,000
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	2 493 963,163	5 265 165,779	-2 771 202,616
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 887 716,170	2 142 227,192	-254 511,022
Total	172 739 926,706	183 511 946,514	-10 772 019,808

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 12.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de -577 991,530 Dinars pour passer à 15 957 368,179 Dinars en 2025 contre 16 535 359,709 Dinars en 2024.

PA61 – Dettes nées d’opérations d’assurance directe

Les dettes nées d’opérations d’assurance directe totalisent en 2025 la somme de 16 202 682,515 Dinars contre 18 540 008,193 Dinars en 2024 soit une variation de -2 337 325,678 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Commissions à payer	5 823 211,058	6 730 339,277	-907 128,219
Primes cédées sur PANE	1 171 031,418	2 844 942,707	-1 673 911,289
Comptes courants agents	4 531 727,098	4 451 964,610	79 762,488
Ristournes à payer	1 706 262,313	1 732 912,661	-26 650,348
Bonifications à payer	1 184 906,807	1 266 209,720	-81 302,913
Coassurances cédées	628 925,696	197 863,811	431 061,885
Rentes à payer	1 009 887,479	959 187,351	50 700,128
Provisions de primes	77 636,800	79 894,800	-2 258,000
Compte gestion étrangère	69 093,846	69 093,846	0,000
Avance sur recouvrement crédit export	0,000	207 599,410	-207 599,410
IDA	0,000	0,000	0,000
Total	16 202 682,515	18 540 008,193	-2 337 325,678

PA62 – Dettes nées d’opérations de réassurance

Les dettes nées d’opérations de réassurances sont de 38 697 723,877 Dinars en 2025 contre 31 882 889,931 Dinars en 2024.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2025 la somme de 23 663 609,261 Dinars contre 14 764 066,049 Dinars en 2024 soit une variation de 8 899 543,212 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602	0,000
Personnel	1 684 659,108	1 927 063,473	-242 404,365
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	8 225 648,637	5 618 048,655	2 607 599,982
Créditeurs divers	13 690 365,914	7 156 018,319	6 534 347,595
Total	23 663 609,261	14 764 066,049	8 899 543,212

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont de 2 398 616,558 Dinars en 2025 relatif au report de commissions reçues des réassureurs.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**PRNV1 Primes acquises :**

Les primes acquises non vie totalisent en 2025 la somme nette de réassurances de 122 074 934,352 Dinars contre 110 378 285,258 Dinars en 2024 soit une variation nette de 11 696 649,094 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations Nettes
Primes émises et acceptées	190 616 100,721	-66 761 939,757	123 854 160,964	112 571 847,163	11 282 313,801
Variation de la PPNA	- 6 403 429,146	4 624 202,552	-1 779 22,612	-2 193 561,905	414 335,293
Total	184 212 671,557	-62 137 737,205	122 074 934,352	100 036 370,441	11 696 649,094

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat :

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 10 199 981,837 Dinars en 2024 à 13 947 450,930 Dinars en 2025 soit une variation de 3 747 469,093 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non-vie totalisent la somme nette de 79 646 917,024 Dinars en 2025 contre 79 755 324,140 Dinars en 2024 soit une variation nette de 108 407,116 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations nettes
Sinistres payés	-100 913 934,405	22 836 322,116	-78 077 612,289	-74 739 205,704	-3 338 406,585
Var. Prov. RAR	13 823 817,376	-15 393 122,111	-1 569 304,735	-5 016 118,436	3 446 813,701
Total	-87 090 117,029	7 443 200,005	-79 646 917,024	-79 755 324,140	108 407,116

Variation des Sinistres de 2023 présents au Registre de SAP de 2025

SAP au 31-12-2024	138 050 263
Règlements 2025	52 824 992
ajustements	6 981 588
SAP au 31-12-2025	78 243 683

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 27 093,777 Dinars en 2024 à 325 917,959 Dinars en 2025 soit une variation de 298 824,182 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	325 917,959	13 716,473	312 201,486
Var. Provisions pour risques en cours	0,000	13 377,304	-13 377,304
Total variation	325 917,959	27 093,777	298 824,182

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 5 072 062,138 Dinars en 2024 à 3 151 852,282 Dinars en 2025 soit une variation de -1 920 209,856 Dinars

CHNV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non-vie totalisent la somme nette de 37 822 258,819 Dinars en 2025 contre 20 374 093,403 Dinars en 2024 soit une variation de 17 448 165,416 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Frais d'acquisition	-23 772 620,023	-13 922 301,316	-9 850 318,707
Variation des frais d'acquisition reportés	-398 723,011	958 535,441	-1 357 258,452
Frais d'administration	-21 050 012,456	-14 058 596,049	-6 991 416,407
Commissions reçues des réassureurs	7 399 096,671	6 648 268,521	750 828,150
Total	-37 822 258,819	-20 374 093,403	-17 448 165,416

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

<u>NATURE</u>	<u>Frais d'acquisition</u>	<u>Frais d'administration</u>	<u>charges de sinistre</u>	<u>Frais de placement</u>
Charges de personnel	6 762 448,102	6 023 763,586	7 226 772,545	424 519,455
Commissions	14 591 441,384	-	-	-
Autres charges d'exploitation	2 269 091,737	15 026 248,872	-	-
Frais de placement	-	-	-	683 888,740
TOTAL	23 622 981,223	21 050 012,458	7 226 772,545	1 108 408,195

CHNV5 Autres charges techniques :

Les autres charges techniques sont passées de 4 308 229,781 Dinars en 2024 à 6 240 457,526 Dinars en 2025 soit une variation de 1 932 227,745 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La reprise de provision pour égalisation et équilibrage est de 254 511,022 Dinars en 2025.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non-vie est passé de 11 286 643 ,921 Dinars en 2024 à 9 741 328,612 Dinars en 2025 soit une variation de -1 545 315,309 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 17 835 692,745 Dinars en 2024 à 25 010 236,011 Dinars en 2025 soit une variation de 7 174 543,266 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 42 005,124 Dinars en 2025 contre 0 Dinars en 2024 soit une variation de 42 005,124 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 16 839 791,780 Dinars en 2025 contre 532 143,929 Dinars en 2024 soit une variation de 16 307 647,851 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 5 226 702,829 Dinars en 2025 contre 2 712 503,985 Dinars en 2024 soit une variation de 2 514 198,844 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Charges de gestion des placements	-5 226 491,815	-2 666 342,171	-2 560 149,644
Correction de valeur sur placement	0,000	-42 005,124	42 005,124
Pertes provenant de la réalisation des placements	-211,014	-4 156,690	3 945,676
Total	-5 226 702,829	-2 712 503,985	-2 514 198,844

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 13 947 450,930 Dinars en 2025 contre 10 199 981,837 Dinars en 2024.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 81 835,832 Dinars en 2024 à 246 841,587 Dinars en 2025.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 6 294 070,157 Dinars en 2024 à 14 812 463,963 Dinars en 2025 soit une variation de 8 518 393,806 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 4 561 157,600 Dinars en 2025 contre 2 219 628,000 Dinars en 2024 avec une variation de 2 341 529,600 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	4 561 157,600
Retenues à la source libératoire 20%	0,000
TOTAL	4 561 157,600

CHNT5 Pertes extraordinaires :

C'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle elle est de 940 738,779 Dinars en 2025.

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée. Le montant libéré en 2025 est de 2 077 785,000 Dinars, le montant non libéré est de 7 002 905,000 Dinars.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 178 405 860,786 Dinars en 2024 à 206 299 298,007 Dinars en 2025 soit une variation de 27 893 437,221 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 96 095 510,511 Dinars en 2024 à 87 103 924,607 Dinars en 2025 soit une variation de 8 991 585,904 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 12 707 923,060 Dinars en 2024 à 14 761 432,900 Dinars en 2025 soit une variation de 2 053 509,840 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 24 806 061,495 Dinars en 2024 à 32 702 209,039 Dinars en 2025 soit une variation de 7 896 147.543 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 8 764 919,201 Dinars en 2024 à 28 018 217,513 Dinars en 2025 soit une variation de 19 253 298.312 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 24 036 556,747 Dinars en 2024 à 153 094 908,338 Dinars en 2025 soit une variation de 129 058 351,591 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 5 069 960,076 Dinars en 2024 à 151 123 477,960 Dinars en 2025 soit une variation de 146 053 517,884 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 17 310 981,120 Dinars en 2024 à 20 011 032,884 Dinars en 2025 soit une variation de 2 700 051,764 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 14 803 054,938 Dinars en 2024 à 21 386 556,793 Dinars en 2025 soit une variation de 6 583 501,855 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 843 342,042 Dinars en 2024 à 2 631 128,585 Dinars en 2025 soit une variation de 1 787 786,543 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 14 830 307,888 Dinars en 2024 à 26 957 641,980 Dinars en 2025 soit une variation de 12 127 334,092 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 509 777,955 Dinars en 2024 à 860 985,779 Dinars en 2025 soit une variation de 351 207,824 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2024

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 : Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 6 859 244,000 Dinars en 2024 à 15 950 104,000 Dinars en 2025 soit une variation de 9 090 860,000 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2025 sont de 2 819 637,940 Dinars

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2024 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 3 881 822,286 Dinars en 2024 à 3 617 852,314 Dinars en 2025 soit une variation de 263 969,972 Dinars.

F 20 : Encaissements provenant d'emprunts : Les encaissements provenant d'emprunts sont en 2025 de 95 938 191,204 Dinars

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel : (en Dinars)

Les salaires	14 979 403,555
Les charges sociales	3 649 911,000
Autres charges sociales	1 808 189,133
TOTAL	20 437 503,688

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 8 073 539,586 Dinars
- Commissions courtiers : 6 083 029,100 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 1 034 089,360 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 167 335 695,617 Dinars
- CENTRE : 9 607 310,282 Dinars
- SUD : 13 248 800,380 Dinars

VIII. Information ESG :

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a publié, le 13 février 2026, un communiqué apportant des précisions relatives aux informations ESG à fournir par les sociétés faisant appel public à l'épargne dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Quatre axes structurants pour cette information ont été détaillés :

- a. Mode de gouvernance
- b. Stratégie ESG
- c. Gestion des risques et opportunités
- d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

A. Axe 1 : Mode de gouvernance

Une gouvernance efficace est le fondement de la capacité de CARTE ASSURANCES à réaliser sa mission et à tenir sa promesse de prendre soin de ses clients et de ses employés.

Le Conseil d'administration de CARTE ASSURANCES supervise l'élaboration et l'exécution des plans d'affaires, la gestion des risques, la gouvernance d'entreprise, le programme de sécurité de l'information, ainsi que la stratégie et la mise en œuvre en matière de développement durable. Le Conseil d'administration conseille également le Directeur Général et les autres dirigeants dans leur gestion des activités de la compagnie.

Le Conseil d'administration s'appuie sur quatre comités :

- Comité de direction
- Comité des risques
- Comité de Rémunération et de promotion
- Comité d'audit

B. Axe 2 : Stratégie ESG

Chez CARTE ASSURANCES, l'ESG n'est pas une simple démarche accessoire. Elle est un élément fondamental de nos orientations stratégiques, intégrée de manière volontaire et proactive dans l'ensemble de nos activités et objectifs.

Cette conviction est portée au plus haut niveau de l'organisation. La Direction Générale a fait de l'intégration des critères ESG une priorité, veillant à ce que ses initiatives soient parfaitement alignées avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les valeurs fondamentales de la compagnie.

C. Axe 3 : Gestion des risques et opportunités :

La stratégie de CARTE ASSURANCES est résolument tournée vers l'avenir. Elle combine l'excellence de ses services à une expertise technologique de pointe pour offrir des solutions d'assurance sur mesure, parfaitement adaptées aux besoins évolutifs de ses assurés en tenant compte des nouveaux risques.

Les risques climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition, pourraient avoir un impact sur les opérations commerciales, les investissements, les clients et la chaîne d'approvisionnement de CARTE ASSURANCES.

Les changements de réglementation, de technologie ou de comportements du marché en réponse au changement climatique peuvent nuire à la valeur des investissements qu'elle détient, ou nuire à ses contreparties, y compris les réassureurs, ou augmenter ses coûts de mise en conformité.

Nous examinons régulièrement comment CARTE ASSURANCES pourrait être impactée par les risques climatiques, tant au niveau de l'actif que du passif, en évaluant comment les risques pourraient se manifester selon différents types, y compris les risques de crédit, de marché, d'assurance, opérationnels, juridiques et de conformité.

D. Axe 4 : Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

La présente section communique les indicateurs quantitatifs et qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société. Ces indicateurs ont été présentés selon la grille de référence des KPI's issus du guide de reporting ESG publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

À la date d'arrêté des états financiers, ces indicateurs ne présentent pas d'incidence financière significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la compagnie d'assurance.

IX- Transactions avec les parties liées

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	03/03/2025	INDETERMINEE	8%	4 649	70 000
COTIF SICAR	70 000	02/04/2025	INDETERMINEE	8%	4 188	70 000
COTIF SICAR	70 000	30/04/2025	INDETERMINEE	8%	3 759	70 000
COTIF SICAR	100 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	4 734	100 000
COTIF SICAR	70 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	3 253	70 000
COTIF SICAR	70 000	31/07/2025	INDETERMINEE	8%	2 347	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/08/2025	INDETERMINEE	8%	1 902	70 000
COTIF SICAR	70 000	06/10/2025	INDETERMINEE	8%	1 319	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/10/2025	INDETERMINEE	8%	967	70 000
CIIM	100 000	07/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 575	-
CIIM	50 000	21/03/2025	INDETERMINEE	8%	3 134	-

CIIM	30 000	15/05/2025	INDETERMINEE	8%	1 519	-
CIIM	100 000	25/08/2025	INDETERMINEE	8%	2 827	-
ITC	1 800 000	06/09/2025	INDETERMINEE	10%	57 699	-
ITC	2 000 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	548	-
TRANSVET	100 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	27	-
TRANSVET	225 719	27/10/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
TRANSVET	257 614	29/07/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
BUSINESS TOWERS	200 000	10/01/2025	INDETERMINEE	8%	13 282	200 000
BUSINESS TOWERS	110 000	13/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 558	110 000
BUSINESS TOWERS	390 000	24/03/2025	INDETERMINEE	8%	24 191	-
BUSINESS TOWERS	400 000	08/04/2025	INDETERMINEE	8%	23 496	-
BUSINESS TOWERS	160 000	02/05/2025	INDETERMINEE	8%	8 557	-
BUSINESS TOWERS	50 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	2 630	-
BUSINESS TOWERS	500 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 890	500 000
BUSINESS TOWERS	500 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 781	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	116 712	-
BUSINESS TOWERS	50 000	09/06/2025	INDETERMINEE	8%	2 258	-
BUSINESS TOWERS	1 500 000	20/06/2025	INDETERMINEE	8%	64 110	-
BUSINESS TOWERS	150 000	12/08/2025	INDETERMINEE	8%	4 668	-
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2025	INDETERMINEE	8%	32 263	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/10/2025	INDETERMINEE	8%	40 548	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/12/2025	INDETERMINEE	8%	7 123	-
COFITE-SICAF	460 000	05/02/2025	INDETERMINEE	8%	33 249	100 000
GA REPAIR	500 000	13/10/2025	Deux échéances 01/09/2026 et 01/12/2026	9%	9 863	-

2. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des opérations de pension livrée détaillées ci-après. Au 31 décembre 2025, le montant des dettes non encore dénouées au titre de ces opérations s'élève à 15 000 316 DT.

Crédit	DATE DEBUT	DATE FIN	TAUX	Intérêt 2025
510 070	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	7 439
302 835	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	4 416
15 330 727	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	479 085
3 132 330	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	97 885
1 601 505	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	23 355
5 347 300	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	77 981
9 238 377	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	134 726
1 037 020	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	32 407
10 000 070	17/03/2025	11/09/2025	8,99%	444 509
3 062 348	07/04/2025	29/01/2026	8,91%	203 126
1 937 428	07/04/2025	11/12/2025	8,91%	118 919
9 431 897	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	11 135
48 801	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	58
519 420	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	613
9 849 932	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	246 522
150 122	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	3 757
9 436 258	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	176 930
4 963 333	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	93 062
536 330	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	10 056
1 338 195	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	25 091
519 900	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	9 748
206 080	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	3 864
1 937 914	11/12/2025	31/03/2026	8,49%	9 140

3. Convention de billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET».

Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 370 jours, à partir du 04 Mai 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5%. Les intérêts afférents à l'exercice 2025 s'élèvent à 63 861 DT.

4. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 22 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

5. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 15 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

6. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 15 avril 2025 au 15 octobre 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.

7. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 24 octobre 2025 au 23 juillet 2026 avec un taux d'intérêt de TMM+1.

8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « Serenity Capital Finance » au titre duquel, « Serenity Capital Finance » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 juillet 2025 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 6 000 Dinars.

9. Une convention de gestion de fonds à capital-risque a été conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR » (« UCDS »), aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « UCDS » la gestion d'une enveloppe, entièrement libérée en une seule tranche, pour un montant de 3 000 000 DT.

Les montants investis dans ce fonds demeurent bloqués pour une durée minimale de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026.

La commission de gestion est fixée à 1,5 % l'an, calculée sur le montant du fonds, et ce à compter du mois d'avril 2025.

10. Une convention de sous-traitance entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE », aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « CARTE VIE » la gestion des activités de gestion comptable, moyennant une rémunération calculée en fonction du nombre de jours de travail effectivement consacrés.

Les frais facturés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 125 000 DT.

11. Cession par la société « ASSURANCES CARTE » de 1 883 000 actions détenues dans le capital de la société « NOUVELAIR », au profit de la société « CARTE VIE ».

Cette opération a dégagé une plus-value de cession s'élevant à 16 005 500 DT.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement 2025
CIIM	100 000	01/10/2024	INDETERMINEE	8%	416	100 000
SIDHET	177 000	17/01/2023	INDETERMINEE	8%	14 203	-
SMART MED	130 000	14/03/2022	INDETERMINEE	8%	10 400	-
SMART MED	380 000	27/04/2022	INDETERMINEE	8%	30 400	-
SMART MED	300 000	23/05/2022	INDETERMINEE	8%	24 000	-
SMART MED	100 000	30/05/2022	INDETERMINEE	8%	8 000	-
BUSINESS TOWERS	190 000	10/12/2024	INDETERMINEE	8%	14 284	190 000

2. Conventions de billet de trésorerie, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date effet	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Paiement / Conversion 2025
Serenity Capital Finance	20 550 000	09/03/2023	730	8%	305 967	20 550 000
EL AMENA TAKAFUL	700 000	13/12/2021	5 ans	8%	56 000	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	14/10/2024	370	10,5%	208 542	2 500 000
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2024	730	10%	121 778	1 600 000
SIDHET	1 000 000	29/04/2024	370	9,5%	32 722	1 000 000
ITC	1 800 000	11/09/2024	360	10%	125 000	1 800 000
SIDHET	1 100 000	01/10/2024	730	8%	89 467	-
COTIF SICAR	2 200 000	01/10/2024	730	8%	178 933	-
COTIF SICAR	1 000 000	02/12/2024	730	10%	101 667	-
COTIF SICAR	500 000	23/12/2024	730	10%	50 833	-

CIIM	4 000 000	01/10/2024	730	10%	406 667	-
CITE	500 000	01/10/2024	730	10%	50 833	-
SIDHET	500 000	31/12/2024	730	10%	50 833	-
IFM	900 000	03/01/2024	730	8%	73 200	-
ITC	2 000 000	31/12/2024	730	10%	203 333	2 000 000
TRANSVET	100 000	01/10/2024	730	10%	10 167	100 000

3. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé une opération de pension livrée d'un montant de 9 896 300 DT le 18 septembre 2024. Au 31 décembre 2025, charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 187 821 DT.

4. Convention de garantie conclue entre l'Union Capital et ASSURANCES CARTE le 07 mai 2024, en vertu de laquelle ASSURANCES CARTE s'est portée garante des indemnités réclamées par le client d'Union Capital (ex-Cofib Capital Finances), suite à la découverte d'éventuelles malversations après la finalisation de l'opération de fusion.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 mai 2024.

Dans ce cadre, les paiements effectués au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 8 651 178 DT. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 3 544 845 DT. Ainsi, le coût total supporté par ASSURANCES CARTE au titre de cette convention s'élève à 15 882 776 DT.

5. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

6. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

7. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai

2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2025 est de 77 940 Dinars.

8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES » au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 13 073 Dinars.

9. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SIDHET » affiche un solde débiteur de 177 537 Dinars.

10. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 325 268 Dinars.

11. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.

12. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CIIM » affiche un solde débiteur de 497 787 Dinars.

13. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 12 306 584 Dinars.

14. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SMART MED » affiche un solde débiteur de 910 000 Dinars.

15. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 361 198 Dinars.

16. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CITE » affiche un solde débiteur de 360 Dinars.

17. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « GA REPAIR » affiche un solde débiteur de 500 000 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2025, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 603 650 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2025, une rémunération exceptionnelle, pour un montant de 375 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Avril 2025.

ANNEXE N° 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	946 432,269	52 990,584		999 422,853	888 333,844		26 964,943				915 298,787		84 124,066
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	266 876,718		0,000				266 876,718		0,001
Fonds commercial	163 128,363	196 136,033		359 264,396									359 264,396
Total actifs incorporels	1 376 437,351	249 126,617	0,000	1 625 563,968	1 155 210,562	0,000	26 964,943	0,000	0,000	0,000	1 182 175,505	0,000	443 388,463
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	8 905 850,037	479 870,457		9 385 720,494	6 616 924,518		238 644,414				6 855 568,932		2 530 151,562
Autres installations, outillage et mobilier	1 534 380,846	166 681,630		1 701 062,476	1 419 249,630		28 850,527				1 448 100,157		252 962,319
Total actifs corporels d'exploitation	10 440 230,883	646 552,087	0,000	11 086 782,970	8 036 174,148	0,000	267 494,941	0,000	0,000	0,000	8 303 669,089	0,000	2 783 113,881
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	6 407 402,052		471 225,483				6 878 627,535		13 165 701,767
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	6 193 951,358	0,000	0,000	6 193 951,358	2 037 816,683		37 182,350				2 074 999,033		4 118 952,325
Autres placements financiers	0,000			0,000									
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	196 745 585,661	1 864 498,479		198 610 084,140		1 353 136,379				42 005,124		1 311 131,255	197 298 952,885
Obligations et autres titres à revenus fixe	89 085 690,779		22 448 273,619	66 637 417,160									66 637 417,160
Autres prêts	2 619 861,875	4 958 404,029		7 578 265,904									7 578 265,904
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 457 738,677	31 523 548,797		38 981 287,474									38 981 287,474
Dépôts et cautionnements consignation	1 215 791,365	363 719,902		1 579 511,267									1 579 511,267
Dépôts et cautionnements	39 972,220	880,000		40 852,220									40 852,220
Dépôts de garantie factoring	0,000	0,000		0,000									0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 451 235,800	420 884,754	0,000	1 872 120,554									1 872 120,554
Total placements	324 854 157,037	39 131 935,961	22 448 273,619	341 537 819,379	8 445 218,735	1 353 136,379	508 407,833	0,000	0,000	42 005,124	8 953 626,568	1 311 131,255	331 273 061,556
Total Général	336 670 825,271	40 027 614,665	22 448 273,619	354 250 166,317	17 636 603,445	1 353 136,379	802 867,717	0,000	0,000	42 005,124	18 439 471,162	1 311 131,255	334 499 563,900

ANNEXE N°9

Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 238 280,660	17 284 654,092		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	198 610 084,140	197 298 952,885		0,000
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	74 215 683,064	74 215 683,064		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 872 120,554	1 872 120,554		
Autres dépôts	1 620 363,487	1 620 363,487		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	302 556 531,905	292 291 774,082	0,000	0,000
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	302 556 531,905	292 291 774,082		0,000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	53 207 827,039	53 207 827,039		
provisions techniques				
TOTAL	355 764 358,944	345 499 601,121	0,000	0,000

ANNEXE N° 10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2016</i>															
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433									
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341									
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775									
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818									
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%									

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2017</i>															
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839								
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808								
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648								
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870								
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%								

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2018															
Réglements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036							
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895							
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931							
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347							
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%							

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2019															
Réglements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589						
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518						
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953						
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%						

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2020</i>															
Réglements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434					
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675					
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000					
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2021</i>															
Réglements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299				
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597				
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576				
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2022															
Réglements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687			
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622			
Total charges des sinistres	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184			
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2023															
Réglements cumulés	53 222 323	34 133 728	34 927 219	44 239 360	28 552 879	34 357 076	51 316 814	42 026 265	48 674 334	40 031 257	196 452 198	51 630 287	33 876 919		
Provisions pour sinistres	2 317 007	1 426 035	1 929 861	1 459 389	2 780 799	4 046 232	3 939 517	3 252 608	10 998 095	8 214 840	18 851 263	36 571 932	81 322 157		
Total charges des sinistres	55 539 330	35 559 763	36 857 080	45 698 750	31 333 678	38 403 308	55 256 332	45 278 873	59 672 429	48 246 097	215 303 461	88 202 219	115 199 076		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103		
% sinistres / primes acquises	75,62%	46,87%	43,87%	55,68%	36,68%	38,39%	57,34%	44,18%	48,11%	37,66%	164,79%	59,68%	73,05%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2024															
Règlements cumulés	53 228 754	34 184 017	34 976 777	44 271 984	28 799 014	34 517 918	52 216 877	42 418 978	49 795 467	41 843 558	203 308 932	64 557 603	71 984 611	34 985 575	
Provisions pour sinistres	2 198 710	1 292 539	1 932 989	1 307 950	2 205 485	3 593 708	2 754 621	2 434 830	8 524 196	4 452 796	8 789 878	20 146 209	37 043 271	37 658 284	
Total charges des sinistres	55 427 463	35 476 555	36 909 767	45 579 934	31 004 499	38 111 626	54 971 498	44 853 808	58 319 663	46 296 354	212 098 810	84 703 812	109 027 882	72 643 860	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	173 027 482	
% sinistres / primes acquises	75,47%	46,76%	43,94%	55,54%	36,30%	38,10%	57,05%	43,76%	47,02%	36,14%	162,34%	57,32%	69,14%	41,98%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2025															
Règlements cumulés	53 240 032	34 201 474	34 997 560	44 370 568	28 847 754	34 815 497	52 358 229	42 773 887	50 513 669	42 721 634	205 040 374	68 550 004	95 477 067	57 528 382	43 556 096
Provisions pour sinistres	1 974 518	1 078 299	1 757 747	974 861	1 651 657	2 745 353	2 076 819	1 642 130	6 447 221	3 368 718	5 041 677	14 490 075	14 938 823	23 047 978	39 907 334
Total charges des sinistres	55 214 551	35 279 772	36 755 308	45 345 429	30 499 411	37 560 850	54 435 048	44 416 018	56 960 889	46 090 352	210 082 051	83 040 080	110 415 890	80 576 360	83 463 430
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	173 027 482	184 212 672
% sinistres / primes acquises	75,18%	46,50%	43,75%	55,25%	35,71%	37,55%	56,49%	43,34%	45,92%	35,98%	160,79%	56,19%	70,02%	46,57%	45,31%

ANNEXE 11

Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		134 115,529	134 115,529
Revenu des participations		16 149 788,379	16 149 788,379
Revenu des autres placements		8 051 098,872	8 051 098,872
Autres revenus financiers		675 233,231	675 233,231
Total produits des placements	0,000	25 010 236,011	25 010 236,011
Intérêts		473 750,568	473 750,568
Frais externes		4 752 741,247	4 752 741,247
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	5 226 491,815	5 226 491,815

ANNEXE N°13

Résultat technique par catégorie d'assurance non vie

LIBELLES	1-AUTO	2-TRANSPORT	3-INCENDIE	4-CONSTRUCTION	5-R.C GENERALE	7-DOMMAGES AUX	8-CREDIT ET CAUTI	9-ASSISTANCE	10-PROTECTION JUR	11-PERTES PECUNI	12-ASSURANCE DE	14-ACCIDENT DE TI	15-ACCIDENTS COR	16-ACCEPTATION	TOTAL
Primes acquises															
Primes émises	47 133 710,220	16 565 029,525	28 334 542,601	4 420 873,262	6 440 166,726	11 898 857,781	5 535 928,686	12 054 523,030	1 166 475,051	458 604,548	52 329 004,922		1 529 829,045	2 748 555,324	190 616 100,721
Variation des primes non acquises	-446 991,003	-675 228,572	-1 604 821,282	-1 207 310,766	-731 061,258	-944 627,670	131 171,899	-646 305,176	-108 406,749	-6 560,769	-114 132,642	0,000	-49 155,176		-6 403 429,164
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	-33 580 195,004	-2 091 465,253	-18 173 726,008	-967 837,351	-1 233 037,497	-1 231 536,185	-3 065 307,334	0,000	-348 253,870	0,000	-39 745 013,778	-212 732,476	-252 950,630	-11 878,701	-100 913 934,088
Charges des provisions pour prestation et diverses	-418 480,676	-214 382,455	16 699 184,607	722 280,622	-472 013,700	-167 659,929	-884 811,076	0,000	-5 270,763	0,000	-537 051,471	99 208,416	4 127,534	-420 884,754	14 404 246,355
Solde de souscription	12 688 043,537	13 583 953,245	25 255 179,917	2 968 005,767	4 004 054,271	9 555 033,997	1 716 982,176	11 408 217,854	704 543,669	452 043,779	11 932 807,031	-113 524,060	1 231 850,773	2 315 791,869	97 702 983,825
Frais d'acquisition															
Frais d'acquisition	-5 463 999,469	-2 321 655,981	-4 520 030,645	-1 584 363,976	-1 787 543,228	-897 453,154	-739 832,496	-2 220 553,321	-135 962,223	-315,856	-3 762 626,173	0,000	-587 367,708	-149 638,801	-24 171 343,033
Autres charges de gestion nettes	-8 448 348,912	-1 211 465,785	-2 398 020,703	-220 602,434	-1 021 019,355	-637 086,113	-2 143 504,583	-4 261 607,553	-199 008,828	-10 111,929	-6 292 189,585	0,000	-451 254,038	3 749,634	-27 290 470,186
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-13 912 348,380	-3 533 121,767	-6 918 051,349	-1 804 966,411	-2 808 562,583	-1 534 539,268	-2 883 337,079	-6 482 160,875	-334 971,051	-10 427,785	-10 054 815,758	0,000	-1 038 621,746	-145 889,167	-51 461 813,219
Produits nets de placements															
Produits nets de placements	7 223 788,054	685 968,984	1 623 784,334	805 997,674	1 064 573,678	613 946,254	660 800,628	190 271,467	80 867,957	4 453,235	638 744,384	160 148,774	75 014,961	119 090,547	13 947 450,930
Participations aux résultats	-247 781,073	-208 267,642	-1 911,414			-183 116,303	-663 507,811				-1 439 223,572			-408 044,467	-3 151 852,282
Solde financier	6 976 006,981	477 701,342	1 621 872,920	805 997,674	1 064 573,678	430 829,951	-2 707,183	190 271,467	80 867,957	4 453,235	-800 479,188	160 148,774	75 014,961	-288 953,920	10 795 598,648
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises															
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	-456 557,276	-11 526 361,244	-24 014 183,067	-2 413 282,384	-3 330 997,719	-9 970 493,705	-3 696 451,708	-3 479 567,933	0,000	-320 653,532	-644 965,746	0,000	-35 520,601	-2 248 702,327	-62 137 737,242
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées															
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	71 833,232	566 207,326	17 287 252,404	713 746,890	1 428,000	852 123,145	2 732 824,036				610 907,010		0,000		22 836 322,043
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestation															
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	-393 482,486	-338 383,179	-15 435 560,270	-563 533,040	164 489,121	-291 819,310	999 947,273	0,000	0,000		24 357,802		0,000	440 861,966	-15 393 122,123
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires															
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	403 295,251	704 460,034	3 771 206,673	94 755,510	542 283,168	853 495,573	1 132 742,486	-414 274,249	0,000	2 812,584	-90 039,373	0,000	-575,936	398 934,960	7 399 096,681
Solde de réassurance et/ou de récession	-374 911,279	-10 594 077,063	-18 391 284,260	-2 168 313,024	-2 622 797,430	-8 556 694,297	1 169 062,087	-3 893 842,182	0,000	-317 840,948	-99 740,307	0,000	-36 096,537	-1 408 905,401	-47 295 440,641
Résultat technique	5 376 790,859	-65 544,242	1 567 717,229	-199 275,993	-362 732,064	-105 369,617	0,000	1 222 486,264	450 440,574	128 228,280	977 771,777	46 624,714	232 147,451	472 043,381	9 741 328,612
Informations complémentaires															
Provisions pour primes non acquises clôture	16 092 460,426	1 046 298,011	4 006 528,797	8 905 215,625	4 130 716,968	3 579 738,704	159 741,009	2 978 022,784	511 472,873	65 416,657	544 938,406		594 416,747		42 614 967,007
Provisions pour primes non acquises ouverture	15 645 469,423	371 069,439	2 401 707,515	7 697 904,859	3 399 655,710	2 635 111,034	290 912,908	2 331 717,608	403 066,124	58 855,888	430 805,764		545 261,571		36 211 537,843
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 278 362,014	9 361 522,251	11 281 735,608	2 591 187,607	11 320 520,630	5 288 416,023	2 422 055,532	0,000	674 130,559		8 423 481,497	0,000	474 785,718	1 872 120,554	136 988 317,992
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	83 675 584,777	8 363 850,325	27 623 565,708	3 297 968,229	10 857 238,744	5 629 598,544	1 266 533,435	0,000	668 042,207		7 659 520,481	0,000	478 913,251	1 451 235,800	150 972 051,501
Autres provisions techniques clôture								-254 511,022			269 714,235		2 184 962,095		2 200 165,308
Autres provisions techniques ouverture								-190 992,510			496 423,778		2 284 170,511		2 589 601,779
A déduire															
Provisions devenues exigibles															

ANNEXE N°16

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	190 616 100,721
Variation des primes non acquises	-6 403 429,164
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-100 913 934,088
Charges des provisions pour prestation et diverses	14 404 246,355
Solde de souscription	97 702 983,825
Frais d'acquisition	-24 171 343,033
Autres charges de gestion nettes	-27 290 470,186
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-51 461 813,219
Produits nets de placements	13 947 450,930
Participations aux résultats	-3 151 852,282
Solde financier	10 795 598,648
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-62 137 737,242
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	22 836 322,043
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	-15 393 122,123
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	7 399 096,681
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-47 295 440,641
Résultat technique	9 741 328,612
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	42 614 967,007
Provisions pour primes non acquises ouverture	36 211 537,843
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	136 988 317,992
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	150 972 051,501
Autres provisions techniques clôture	2 200 165,308
Autres provisions techniques ouverture	2 589 601,779
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2025 avant affectation du résultat 2024	Affectation du Résultat 2024	Résultat 2025	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2025 avant affectation du résultat 2025
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 961 925,861	550 000,000					-326 914,373	3 185 011,488
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	92 551 631,384	108 392,000						92 660 023,384
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 886 356,854	207 814,802						2 094 171,656
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponib	16 234 866,533	3 000 000,000						19 234 866,533
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	7 866 206,802		12 391 689,013					12 391 689,013
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	155 406 219,913	3 866 206,802	12 391 689,013	0,000	0,000	0,000	-326 914,373	163 470 994,553

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 449 986 454 dinars et un résultat net de l'exercice de 12 391 689 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note n° III « faits marquants » annexée aux états financiers concernant :

- Contrôle fiscal :

La société CARTE ASSURANCES a reçu, en Décembre 2025, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2021 à 2024.

L'impact de ce contrôle ne peut pas être estimé de façon fiable à la date du présent rapport.

- Garantie du passif :

Dans le cadre de la convention de garantie de passif conclue entre la société CARTE ASSURANCES et la société UNION CAPITAL, la société CARTE ASSURANCES a procédé, au cours de l'exercice 2025, au versement d'indemnisations pour un montant de 8 651 178 dinars.

En outre, le montant des indemnisations restant à payer, tel qu'estimé et provisionné par la société au 31 décembre 2025, s'élève à 3 544 845 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du

système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2026

P/ CABINET CMC

Chérif BEN ZINA




P/ Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED




RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	03/03/2025	INDETERMINEE	8%	4 649	70 000
COTIF SICAR	70 000	02/04/2025	INDETERMINEE	8%	4 188	70 000
COTIF SICAR	70 000	30/04/2025	INDETERMINEE	8%	3 759	70 000
COTIF SICAR	100 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	4 734	100 000
COTIF SICAR	70 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	3 253	70 000
COTIF SICAR	70 000	31/07/2025	INDETERMINEE	8%	2 347	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/08/2025	INDETERMINEE	8%	1 902	70 000
COTIF SICAR	70 000	06/10/2025	INDETERMINEE	8%	1 319	70 000

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	29/10/2025	INDETERMINEE	8%	967	70 000
CIIM	100 000	07/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 575	-
CIIM	50 000	21/03/2025	INDETERMINEE	8%	3 134	-
CIIM	30 000	15/05/2025	INDETERMINEE	8%	1 519	-
CIIM	100 000	25/08/2025	INDETERMINEE	8%	2 827	-
ITC	1 800 000	06/09/2025	INDETERMINEE	10%	57 699	-
ITC	2 000 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	548	-
TRANSVET	100 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	27	-
TRANSVET	225 719	27/10/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
TRANSVET	257 614	29/07/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
BUSINESS TOWERS	200 000	10/01/2025	INDETERMINEE	8%	13 282	200 000
BUSINESS TOWERS	110 000	13/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 558	110 000
BUSINESS TOWERS	390 000	24/03/2025	INDETERMINEE	8%	24 191	-
BUSINESS TOWERS	400 000	08/04/2025	INDETERMINEE	8%	23 496	-
BUSINESS TOWERS	160 000	02/05/2025	INDETERMINEE	8%	8 557	-
BUSINESS TOWERS	50 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	2 630	-
BUSINESS TOWERS	500 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 890	500 000
BUSINESS TOWERS	500 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 781	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	116 712	-
BUSINESS TOWERS	50 000	09/06/2025	INDETERMINEE	8%	2 258	-
BUSINESS TOWERS	1 500 000	20/06/2025	INDETERMINEE	8%	64 110	-
BUSINESS TOWERS	150 000	12/08/2025	INDETERMINEE	8%	4 668	-
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2025	INDETERMINEE	8%	32 263	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/10/2025	INDETERMINEE	8%	40 548	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/12/2025	INDETERMINEE	8%	7 123	-
COFITE-SICAF	460 000	05/02/2025	INDETERMINEE	8%	33 249	100 000
GA REPAIR	500 000	13/10/2025	01/09/2026 et 01/12/2026	9%	9 863	-

2. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des opérations de pension livrée détaillées ci-après. Au 31 décembre 2025, le montant des dettes non encore dénouées au titre de ces opérations s'élève à 15 000 316 DT.

Crédit	DATE DEBUT	DATE FIN	TAUX	Intérêt 2025
510 070	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	7 439
302 835	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	4 416
15 330 727	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	479 085
3 132 330	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	97 885
1 601 505	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	23 355
5 347 300	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	77 981
9 238 377	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	134 726
1 037 020	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	32 407
10 000 070	17/03/2025	11/09/2025	8,99%	444 509
3 062 348	07/04/2025	29/01/2026	8,91%	203 126
1 937 428	07/04/2025	11/12/2025	8,91%	118 919
9 431 897	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	11 135
48 801	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	58
519 420	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	613
9 849 932	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	246 522
150 122	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	3 757
9 436 258	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	176 930
4 963 333	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	93 062
536 330	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	10 056
1 338 195	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	25 091
519 900	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	9 748
206 080	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	3 864
1 937 914	11/12/2025	31/03/2026	8,49%	9 140

3. Convention de billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ».

Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 370 jours, à partir du 04 Mai 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5%. Les intérêts afférents à l'exercice 2025 s'élèvent à 63 861 DT.

4. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 22 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

5. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 15 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.
6. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 15 avril 2025 au 15 octobre 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.
7. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 24 octobre 2025 au 23 juillet 2026 avec un taux d'intérêt de TMM+1.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « Serenity Capital Finance » au titre duquel, « Serenity Capital Finance » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 juillet 2025 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 6 000 Dinars.
9. Une convention de gestion de fonds à capital-risque a été conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR » (« UCDS »), aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « UCDS » la gestion d'une enveloppe, entièrement libérée en une seule tranche, pour un montant de 3 000 000 DT.

Les montants investis dans ce fonds demeurent bloqués pour une durée minimale de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026.

La commission de gestion est fixée à 1,5 % l'an, calculée sur le montant du fonds, et ce à compter du mois d'avril 2025.

10. Une convention de sous-traitance entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE », aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « CARTE VIE » la gestion des activités de gestion comptable, moyennant une rémunération calculée en fonction du nombre de jours de travail effectivement consacrés.

Les frais facturés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 125 000 DT.

11. Cession par la société « ASSURANCES CARTE » de 1 883 000 actions détenues dans le capital de la société « NOUVELAIR », au profit de la société « CARTE VIE ».

Cette opération a dégagé une plus-value de cession s'élevant à 16 005 500 DT.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement 2025
CIIM	100 000	01/10/2024	INDETERMINEE	8%	416	100 000
SIDHET	177 000	17/01/2023	INDETERMINEE	8%	14 203	-
SMART MED	130 000	14/03/2022	INDETERMINEE	8%	10 400	-
SMART MED	380 000	27/04/2022	INDETERMINEE	8%	30 400	-
SMART MED	300 000	23/05/2022	INDETERMINEE	8%	24 000	-
SMART MED	100 000	30/05/2022	INDETERMINEE	8%	8 000	-
BUSINESS TOWERS	190 000	10/12/2024	INDETERMINEE	8%	14 284	190 000

2. Conventions de billet de trésorerie, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date effet	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Paiement / Conversion 2025
Serenity Capital Finance	20 550 000	09/03/2023	730	8%	305 967	20 550 000
EL AMENA TAKAFUL	700 000	13/12/2021	5 ans	8%	56 000	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	14/10/2024	370	10,5%	208 542	2 500 000
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2024	730	10%	121 778	1 600 000
SIDHET	1 000 000	29/04/2024	370	9,5%	32 722	1 000 000
ITC	1 800 000	11/09/2024	360	10%	125 000	1 800 000
SIDHET	1 100 000	01/10/2024	730	8%	89 467	-
COTIF SICAR	2 200 000	01/10/2024	730	8%	178 933	-
COTIF SICAR	1 000 000	02/12/2024	730	10%	101 667	-

COTIF SICAR	500 000	23/12/2024	730	10%	50 833	-
CIIM	4 000 000	01/10/2024	730	10%	406 667	-
CITE	500 000	01/10/2024	730	10%	50 833	-
SIDHET	500 000	31/12/2024	730	10%	50 833	-
IFM	900 000	03/01/2024	730	8%	73 200	-
ITC	2 000 000	31/12/2024	730	10%	203 333	2 000 000
TRANSVET	100 000	01/10/2024	730	10%	10 167	100 000

3. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé une opération de pension livrée d'un montant de 9 896 300 DT le 18 septembre 2024. Au 31 décembre 2025, la charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 187 821 DT.

4. Convention de garantie conclue entre l'Union Capital et ASSURANCES CARTE le 07 mai 2024, en vertu de laquelle ASSURANCES CARTE s'est portée garante des indemnités réclamées par le client d'Union Capital (ex-Cofib Capital Finances), suite à la découverte d'éventuelles malversations après la finalisation de l'opération de fusion.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 mai 2024.

Dans ce cadre, les paiements effectués au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 8 651 178 DT. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 3 544 845 DT. Ainsi, le coût total supporté par ASSURANCES CARTE au titre de cette convention s'élève à 15 882 776 DT.

5. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

6. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

7. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2025 est de 77 940 Dinars.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES » au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 13 073 Dinars.
9. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SIDHET » affiche un solde débiteur de 177 537 Dinars.
10. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 325 268 Dinars.
11. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.
12. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CIIM » affiche un solde débiteur de 497 787 Dinars.
13. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 12 306 584 Dinars.
14. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SMART MED » affiche un solde débiteur de 910 000 Dinars.
15. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 361 198 Dinars.
16. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CITE » affiche un solde débiteur de 360 Dinars.
17. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « GA REPAIR » affiche un solde débiteur de 500 000 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2025, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 603 650 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025.

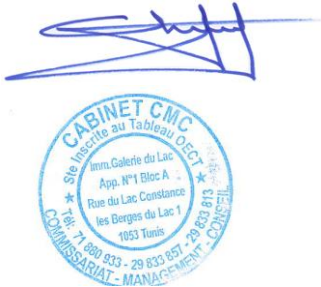
Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2025, une rémunération exceptionnelle, pour un montant de 375 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Avril 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2026

P/ CABINET CMC

Chérif BEN ZINA



P/ Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

